



INSTITUT INTERNATIONAL DE GESTION DU CYANURE

MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DU TRANSPORT DE CYANURE

JUIN 2021

CYANIDE TRANSPORTATION SUMMARY AUDIT REPORT TEMPLATE

INSTITUT INTERNATIONAL DE GESTION DU CYANURE
1400 I Street, NW, Suite 550, Washington, DC 20005, USA
Tél. +1.202.495.4020 | Fax +1.202.835.0155 | Courriel info@cyanidecode.org | Site Internet
CYANIDECODE.ORG

MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DU TRANSPORT DE CYANURE

Table des matières

Introduction	1
Consignes	1
Informations générales sur l'exploitation.....	2
Détails et description de l'emplacement de l'exploitation	3
Constatations de l'auditeur.....	3
Déclaration de conformité.....	3
Informations sur l'auditeur	4
Attestation de l'auditeur	5
Principes et Pratiques	6
Principe 1 TRANSPORT	6
Pratique de transport 1.1.....	6
Pratique de transport 1.2.....	6
Pratique de transport 1.3.....	6
Pratique de transport 1.4.....	7
Pratique de transport 1.5.....	7
Pratique de transport 1.6.....	7
Principe 2 STOCKAGE PROVISoire	8
Pratique de transport 2.1.....	8
Principe 3 INTERVENTION D'URGENCE	8
Pratique de transport 3.1.....	8
Pratique de transport 3.2.....	8
Pratique de transport 3.3.....	9
<i>Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :</i>	<i>9</i>
Pratique de transport 3.4.....	9
Pratique de transport 3.5.....	9



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DU TRANSPORT DE CYANURE

Le Code international de gestion du cyanure (ci-après appelé « le Code », « Code » ou « le Code du cyanure »), ce document et d'autres documents ou sources d'informations référencés sur le site www.cyanidecode.org sont considérés comme fiables et ont été préparés de bonne foi d'après les informations dont disposaient les rédacteurs. Cependant, aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de ces documents ou de ces sources d'informations. Aucune garantie n'est offerte quant au pouvoir de l'application du Code, des documents supplémentaires disponibles ou des documents cités comme sources de références, de prévenir les dangers, accidents, incidents ou blessures des employés et/ou des membres du public sur un site minier spécifique où l'or ou l'argent sont extraits du minerai par un procédé industriel d'exploitation par cyanuration. La conformité au Code n'a pas pour but de remplacer, de violer ou de modifier et ne remplace pas, ne viole pas ou ne modifie pas de quelque manière que ce soit les exigences liées aux statuts, aux lois, aux réglementations, aux ordonnances ou autres au niveau national, local ou de l'État concernant les domaines inclus dans ce document. La conformité au Code est une initiative d'adhésion entièrement volontaire qui n'a pas pour but de créer, d'établir ou de reconnaître et ne crée pas, n'établit pas ou ne reconnaît pas d'obligations ou de droits légalement exécutoires de la part de ses signataires, de ses partisans ou de toute autre partie.



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DU TRANSPORT DE CYANURE

Introduction

Ce document fournit le cadre des informations qu'un auditeur doit inclure dans le Rapport de synthèse de l'audit rédigé pour un audit de certification de la conformité au Code du cyanure mené pour une exploitation d'extraction et sert de modèle général pour présenter les informations requises.

L'Institut international de gestion du cyanure examine le Rapport de synthèse de l'audit en vue de garantir qu'il représente de manière exacte les résultats du Rapport détaillé des constatations d'audit et qu'il contient suffisamment d'informations pour permettre d'étayer chaque résultat. Une fois que l'IIGC a déterminé que toute la documentation requise pour l'audit de certification au Code du cyanure est complète, il publie le Rapport de synthèse de l'audit sur le site Web du Code du cyanure.

Consignes

- 1) Le fondement de la constatation et/ou de l'énoncé des insuffisances pour chaque Norme de pratique doit être résumée dans le Rapport de synthèse de l'audit. Étant donné que le Rapport de synthèse de l'audit fournit un résumé des informations incluses dans le Rapport détaillé des constatations d'audit, élaboré pour l'audit de certification au Code; il ne doit inclure que les informations présentées dans le Rapport détaillé des constatations d'audit.
- 2) Le nom de l'exploitation du transport, la signature de l'auditeur principal et la date de soumission du rapport final doivent être inclus au bas de chaque page du Rapport de synthèse de l'audit.
- 3) Une exploitation jugée substantiellement conforme doit joindre un Plan de mesures correctives au Rapport de synthèse de l'audit.
- 4) Le Rapport de synthèse de l'audit, le Rapport détaillé des constatations de l'audit et tout Plan de mesures correctives nécessaire ainsi que toutes les signatures requises doivent être soumis au format électronique à l'IIGC dans les 90 jours suivant l'achèvement de la partie inspection du site de l'audit. Une copie électronique d'une lettre du propriétaire ou du représentant autorisé de l'exploitation auditée accordant à l'IIGC l'autorisation de publier le Rapport de synthèse de l'audit et le Plan de mesures correctives (le cas échéant) sur le site Web du Code du cyanure doit également être remise, ainsi qu'une copie électronique et une copie papier d'un Formulaire de qualifications de l'auditeur dûment rempli. La signature du responsable de l'audit sur le Formulaire de qualifications de l'auditeur doit être certifiée sous la forme d'un acte notarié, ou sous une forme équivalente. Les documents électroniques doivent être soumis à l'Institut par courrier électronique à l'adresse suivante :



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DU TRANSPORT DE CYANURE

audits@cyanidecode.org

La copie papier du Formulaire de qualifications de l'auditeur notarié doit être envoyée à :

**International Cyanide Management Institute
1400 I Street, NW, Suite 550
Washington, DC 20005, USA**

- 5) Le Rapport de synthèse de l'audit doit inclure une description de l'exploitation de transport indiquant les composants opérationnels clés permettant de fournir du contexte au lecteur avant les conclusions de l'audit. Pour les chaînes d'approvisionnement de transport, le rapport doit inclure une description générale de la chaîne d'approvisionnement et une liste des entités participant à la chaîne d'approvisionnement incluses dans le champ de l'audit, telles que le consignateur, les sociétés de transport routier, les ports, les compagnies de transport maritime, les sociétés ferroviaires et les entrepôts. Toute modification apportée à une chaîne d'approvisionnement certifiée depuis son audit précédent doit également être notée, comme les ajouts ou les suppressions de ports, de transporteurs maritimes ou de sociétés de transport routier, ainsi que la date à laquelle la modification a été apportée. Les informations incluses dans la description de l'exploitation doivent être suffisantes pour décrire l'étendue et la complexité de l'exploitation de Transport faisant l'objet de l'audit.

Informations générales sur l'exploitation

Nom de l'exploitation : _____
Nom du propriétaire de l'exploitation: _____
Nom de l'exploitant : _____
Nom du gestionnaire responsable : _____
Adresse : _____
État / Province / Région : _____
Pays : _____
Téléphone : _____
Fax : _____
Courriel : _____



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DU TRANSPORT DE CYANURE

Détails et description de l'emplacement de l'exploitation

Fournissez une description de l'exploitation d'extraction (voir l'article 5 des consignes énoncées ci-dessus).

Constatations de l'auditeur

Cette exploitation est

- en pleine conformité
- en conformité substantielle *(voir ci-dessous)
- non conforme

au Code international de gestion du cyanure.

- * Le Plan de mesures correctives visant à mettre en pleine conformité une exploitation jugée en conformité substantielle doit être joint à ce Rapport de synthèse de l'audit. L'exploitation doit mettre l'exploitation en conformité dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle l'IIGC publie le Rapport de synthèse de l'audit de l'exploitation sur le site Web du Code du cyanure.

Déclaration de conformité

Le Rapport de synthèse d'un audit de renouvellement de la certification doit inclure une déclaration supplémentaire qui n'est pas requise dans le Rapport de synthèse de l'audit destiné à un premier audit de certification au Code. Pour une exploitation jugée en pleine conformité au Code, le rapport doit indiquer si l'exploitation a connu des problèmes de conformité ou des incidents importants ou d'autres problèmes de conformité depuis sa certification précédente et indiquer où dans le rapport de telles informations peuvent être trouvées. Pour une mine dont la conformité ou la non-conformité est substantielle, le rapport doit indiquer la ou les Normes de pratiques sur lesquelles la constatation est fondée.

L'une des deux déclarations suivantes doit être incluse directement à la suite du constat de conformité global pour une exploitation ayant été évaluée en pleine conformité lors d'un audit de renouvellement de la certification :

« Cette exploitation n'a rencontré aucun problème de conformité ni aucun incident important au cours du cycle d'audit triennal précédent. »

ou alors



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DU TRANSPORT DE CYANURE

« Cette exploitation a rencontré des problèmes de conformité ou des incidents importants liés au cyanure au cours du cycle d'audit triennal précédent, qui sont abordés dans ce rapport sous la ou les Normes de pratiques suivantes : »

La déclaration suivante doit être incluse directement après la constatation de conformité globale pour une exploitation dont la conformité a été jugée comme substantielle lors d'un audit de renouvellement de la certification :

« Cette exploitation a été jugée en conformité substantielle au Code du cyanure sur la base des conclusions de l'audit établies dans ce rapport sous la ou les Normes de pratiques suivantes : »

La déclaration suivante doit être incluse directement après la constatation de conformité globale pour une exploitation jugée en non-conformité lors d'un audit de renouvellement de la certification :

« Cette exploitation a été jugée non conforme au Code du cyanure sur la base des conclusions de l'audit établies dans ce rapport sous la ou les Normes de pratiques suivantes : »

Informations sur l'auditeur

Société d'audit :

Responsable d'audit :

Courriel du responsable d'audit

:

Noms et signatures des autres auditeurs :

Auditeur 1 :

Nom (Imprimer/Type)

Signature



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DU TRANSPORT DE CYANURE

Auditeur 2 :

Nom (En caractères
d'imprimerie ou
dactylographié)

Signature

Auditeur 3 :

Nom (En caractères
d'imprimerie ou
dactylographié)

Signature

Dates de l'audit :

Attestation de l'auditeur

Je soussigné _____ atteste que je réponds aux critères relatifs aux connaissances, à l'expérience et aux conflits d'intérêts définis pour un Responsable d'audit habilité à auditer la conformité au Code du cyanure, tel que l'établit l'Institut international de gestion du cyanure et que tous les membres de l'équipe d'audit répondent bien aux critères applicables établis par l'Institut international de gestion du cyanure pour les auditeurs du Code.

J'atteste que ce Rapport de synthèse de l'audit décrit avec précision les conclusions de l'audit de certification. J'atteste en outre que l'audit de certification a été mené de manière professionnelle conformément au Protocole de conformité des exploitations d'extraction du Code international de gestion du cyanure et en utilisant des pratiques reconnues et acceptées pour les audits relatifs à la santé, la sécurité et l'environnement.

Nom de l'installation

Signature du responsable d'audit

Date

constatations d'audit établies dans ce rapport sous la ou les Normes de pratiques _____.»



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DU TRANSPORT DE CYANURE

Principes et Pratiques

Principe 1 | TRANSPORT

Transporter le cyanure de façon à minimiser les risques d'accidents et de rejets.

Pratique de transport 1.1

Sélectionner des itinéraires de transport du cyanure de façon à minimiser les risques d'accidents et de rejets.

Cette exploitation est en pleine conformité en conformité substantielle non conforme à la pratique de transport 1.1

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Pratique de transport 1.2

S'assurer que le personnel chargé de la manutention et des équipements de transport du cyanure peut s'acquitter de ses tâches tout en réduisant au minimum les risques pour les communautés et l'environnement.

Cette exploitation est en pleine conformité en conformité substantielle non conforme à la pratique de transport 1.2

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Pratique de transport 1.3

S'assurer que les équipements de transport sont adaptés à l'expédition du cyanure.

Cette exploitation est en pleine conformité en conformité substantielle non conforme à la pratique de transport 1.3

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DU TRANSPORT DE CYANURE

Pratique de transport 1.4

Développer et mettre en œuvre un programme de sécurité pour le transport du cyanure.

Cette exploitation est en pleine conformité
 en conformité substantielle à la pratique de transport 1.4
 non conforme

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Pratique de transport 1.5

Respecter les normes internationales pour le transport du cyanure par voie maritime et aérienne.

Cette exploitation est en pleine conformité
 en conformité substantielle à la pratique de transport 1.5
 non conforme

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Pratique de transport 1.6

Suivre les expéditions de cyanure pour empêcher toute perte pendant le transport.

Cette exploitation est en pleine conformité
 en conformité substantielle à la pratique de transport 1.6
 non conforme

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DU TRANSPORT DE CYANURE

Principe 2 | STOCKAGE PROVISOIRE

Concevoir, construire et exploiter des sites de stockage provisoires du cyanure pour empêcher les expositions et les rejets accidentels.

Pratique de transport 2.1

Entreposer le cyanure de façon à minimiser les risques d'accidents et de rejets.

Cette exploitation est en pleine conformité en conformité substantielle non conforme à la pratique de transport 2.1

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Principe 3 | INTERVENTION D'URGENCE

Protéger les communautés et l'environnement par le développement de stratégies et de capacités d'intervention en cas d'urgence.

Pratique de transport 3.1

Préparer des plans d'intervention d'urgence détaillés en cas de rejets de cyanure.

Cette exploitation est en pleine conformité en conformité substantielle non conforme à la pratique de transport 3.1

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Pratique de transport 3.2

Désigner le personnel d'intervention approprié et dédier les ressources nécessaires à une intervention d'urgence.

Cette exploitation est en pleine conformité en conformité substantielle non conforme à la pratique de transport 3.2

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DU TRANSPORT DE CYANURE

Pratique de transport 3.3

Élaborer des procédures pour la notification et le signalement internes et externes en cas d'urgence.

Cette exploitation est en pleine conformité en conformité substantielle non conforme à la pratique de transport 3.3

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Pratique de transport 3.4

Développer des procédures de remédiation de rejets qui tiennent compte des risques supplémentaires liés aux produits chimiques de traitement à base de cyanure.

Cette exploitation est en pleine conformité en conformité substantielle non conforme à la pratique de transport 3.4

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Pratique de transport 3.5

Évaluer à intervalles réguliers les procédures et les capacités d'intervention et les réviser selon les besoins.

Cette exploitation est en pleine conformité en conformité substantielle non conforme à la pratique de transport 3.5

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

